



## COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 29 JUIN 2020

### 1° Relogement du bureau d'ORLY aéro au bâtiment 548 et stockage en zone Juliette

Le bail du bâtiment 288 court jusqu'au 31 décembre 2020. La fin des travaux est prévu pour novembre 2020 et le déménagement mi-décembre 2020.

Un cahier des charges a été établi pour le relogement par ADP : surface minimum de bureau, accessibilité en transport en commun, parking ...

3 propositions n'ont pas été retenues :

- relogement au bâtiment 293 : ADP n'a pas pu affirmer que ce bâtiment ne serait pas détruit, il n'avait pas de surface d'un seul tenant et pas d'ascenseur.
- Entrepôt en zone Juliette : il aurait fallu aménager des bureaux dans une zone de stockage et le bâtiment connaît des problèmes d'isolation et de luminosité.
- Un bâtiment neuf mais très loin (15-20 minutes d'ORLY), avec beaucoup de transport en commun et de trafic.

#### Concernant le nouveau bâtiment 548 :

- il est à une station de tram de l'ancien bâtiment
- un restaurant administratif se trouve à 2 minutes à pied
- concernant le mobilier, un inventaire est en cours. Il est prévu de racheter au minimum les bureaux (les anciens sont obsolètes)
- le guichet d'accueil sera protégé par une vitre
- En zone Juliette, à la demande des agents, un bureau sera aménagé. Il ne s'agit pas d'un bureau identifié mais d'un bureau de transit avec un ordinateur connecté au réseau et une ligne téléphonique, qui pourra être utilisé par tout agent sur place qui en aura besoin.
- Les sanitaires (aux deux étages) sont partagés avec d'autres services du bâtiment. ADP doit les remettre à neuf.
- Le local social, au rez-de-chaussé, ne peut pas être placé ailleurs : c'est le seul endroit où un raccordement à l'eau est possible.
- Les postes de travail seront installés en respectant les règles sanitaires.
- Au rez-de-chaussé, le guichet, qui sera sécurisé, disposera d'une entrée spécifique, afin d'éviter que les usagers ne se promènent dans le service. Suite à la demande des agents, le guichet pourra être ouvert à distance.
- Le local opérateur, au 1<sup>er</sup> étage, disposera également d'une entrée spécifique.
- Le local « archives » n'est pas très grand mais n'y seront conservées que les archives vivantes. Les autres seront stockées ailleurs.

#### Questions des agents, des OS et de l'ISST

- Concernant les évacuations incendie, quelle est la longueur du couloir ? → la direction va voir comment cela se passe pour l'évacuation.
- Y a-t-il un système d'alerte globalisé au niveau de l'immeuble avec des exercices organisés par ADP ? → réponse à confirmer
- Comment seront sécurisées les marchandises au niveau de la zone Juliette ? → alarme + vidéosurveillance. Une zone grillagée sera installée pour dissocier la zone de stockage des marchandises saisies (zone réglementée) du bureau d'appui.
- La ventilation de la zone de stockage sera-t-elle suffisante ? (l'ISST demande une ventilation permanente) → réponse à confirmer
- Les éclairages LED seront-ils couplés à des variateurs ? → oui
- les éclairages LED seront-ils sectorisés ? → pas de réponse
- Où seront installés les services sociaux ? → les permanences auront lieu à la DI dans la salle de réunion.

- Qu'en est-il des permanences des assistantes sociales ? → Permanences à la direction
- Une vérification initiale des installations électriques par VERITAS est-elle prévue ? → non
- Les agents qui vont assurer des permanences pourront conserver leur emplacement de parking au P8 pour leur prise de service ? → oui. Il est proposé de conserver un lot de cartes banalisées, qui pourront être prises par les agents en cas de contrôle programmé.
- Est-il possible d'installer des films sur les vitres de l'atelier (sécurité par rapport aux marchandises) ? → C'est envisageable.
- Existe-t-il un parking pour les deux roues ? → Il n'y a pas de local moto. Attente de la réponse d'ADP pour connaître le local moto le plus proche.
- Y a-t-il des bornes de rechargement pour les véhicules électriques ? → Non, mais il est possible d'en installer.

#### Demande de l'ISST :

- fiche technique et fiche nettoyage du revêtement de sol.
- DTA (bâtiment de 1991)

Nous nous étonnons que les syndicats n'aient pas de local dédié mais iront dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage. Il nous est répondu que c'est déjà le cas actuellement.

Les plans côtés seront transmis au CHSCT dès que possible.

*VOTE DES OS : pour à l'unanimité.*

*La CGT donne un avis favorable au projet. Les agents sont satisfaits du projet présenté et leurs conditions de travail vont s'améliorer.*

## **2° Point sur le budget**

- **FORMATIONS** : une partie des formations n'a pu se tenir du fait du covid et du confinement. Il faut se décider sur le maintien ou non des formations prévues à l'automne. Le CHS décide qu'il faut interroger les entreprises formatrices : si les conditions de déroulement sont conformes à notre protocole sanitaire, elles seront maintenues. Dans le cas contraire, elles seront annulées.
- Concernant les AE 2020 équipements, travaux ou audit, il faut ajouter le devis de 2 139,22 euros concernant les travaux de peinture du local social aux douanes d'ORLY. Il faut également imputer le montant de la commande de masques pour 44 563 euros.
- Propositions d'actions lors de la séance :
  - pose de stores ou de films sur le site de MAISONS-ALFORT. FO, qui relaie la proposition, doit recontacter les agents sur place afin de connaître le détail de la demande.
  - BSE 3 ORLY : ADP avait promis la pose de luminaires led avec variateur. Finalement, les luminaires ne sont pas des leds et n'ont pas de variateur. ADP ne répond pas aux demandes de Mme KERN-PROUX. Elle va faire faire un devis pour proposer cette action.
- **ACCORD DE PRINCIPE DES 3 OS :**
  - Réparation des fenêtres cassées estampillées rouge sur le site de CRETEIL. Nous prenons en charge cette action, le covid et les fortes chaleurs nécessitant une aération suffisante des bureaux. En revanche, nous demandons à l'administration de prendre en charge, sur son budget de l'année prochaine, la réparation de toutes les autres fenêtres cassées (environ 110). Un devis doit nous être adressé.
  - Achat de gants en kevlar pour les douanes d'ORLY. Nous tablons sur une enveloppe identique à celle de l'année passée.
  - Réparation des portes de placard du local social (brigade douanes) : il s'agit d'un local utilisé tous les jours par les douaniers, qui ne peuvent aller se restaurer ailleurs. En outre, cette action aurait un coût d'une centaine d'euros (rien vu le budget restant à dépenser).

- Madame MORIN veut que l'on fasse un point en septembre sur le budget restant. Elle demande à ce que les OS donnent leur accord de principe sur l'utilisation du reliquat de budget, à cette date, pour rembourser les 3 administrations concernant leurs dépenses liées au Covid (gel, produit désinfectant ...). Pour la CGT, il est hors de question de donner un accord de principe sur ce point. Aux dernières nouvelles, c'est à l'employeur de s'occuper de la sécurité des agents. S'il y a un reliquat, des achats nécessaires aux agents, et encore une fois non pris en compte par l'administration, seront actés.

### 3° questions diverses

- Qu'en est-il du budget participatif pour l'aménagement de la cafétéria à CRETEIL ? Le groupe de travail qui devait se mettre en place n'a pas pu se tenir du fait du confinement. Le projet n'est pas abandonné et est reporté à l'année prochaine. Il n'y avait de budget spécifique pour ce projet mais une partie du budget de la direction devait y être consacré. Il a été dépensé dans les mesures covid.
- La CGT revient sur sa demande concernant les fortes chaleurs (voir la liminaire). Nous réitérons notre demande de possibilité pour les agents, en cas de canicule, de faire journée continue banalisée par la suite, ou de pouvoir partir plus tôt avec banalisation. Nous rappelons notre demande, comme chaque année, pour que se tienne un groupe de travail CHS concernant les intempéries (canicule, grand froid ...), sans aucune réponse de l'administration. La direction nous répond qu'il n'est pas possible de mettre en place d'office des journées continues banalisées pour l'ensemble des agents, puisque suivant les bureaux, sur un même site, la chaleur n'est pas la même (?). Il nous est également répondu par l'administration qu'elle recherchait des solutions à mettre en place.
- DUERP / PAP : quel est le calendrier prévu ? Il y aura une mise à jour du DUERP sans démarche participative des agents. Attente de consigne de la DG pour plus de précisions. Nous rappelons tout de même qu'il ne faudra pas oublier les lignes Covid (hygiène, télétravail, troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux ...).
- Le CHSCT peut-il espérer un nouveau ou une nouvelle secrétaire ? Une fiche de poste a été publiée par le secrétariat général mais à ce jour, il n'y a aucune candidature.

### CONCERNANT LES VENTILATIONS :

- Les climatisations avec système de SPLIT fonctionnent avec le recyclage de l'air. Une note du SG va sortir à ce sujet. L'air n'est pas renouvelé mais recyclé et rafraîchi. Cela implique une nécessité impérieuse de ventiler avec les ouvrants. Il faut faire fonctionner le système de climatisation lorsque les agents ne sont pas présents ou lorsque les bureaux sont vraiment trop chauds (dans ce cas, les agents doivent porter un masque).
- L'utilisation des ventilateurs est proscrite.
- À l'heure actuelle, en France, il n'y a pas de cas de contamination au COVID par la climatisation. Il s'agit de mesures de précaution.